

Québec, le 24 mars 2016

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-393**

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 14 mars 2016 et transférée au responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec des statistiques concernant le nombre de désistements au Tribunal en matière de sécurité routière, selon le type de dossier. Tel que précisé par la suite, votre demande porte sur la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Après analyse de votre demande, il s'avère que le Tribunal détient un document correspondant à votre demande, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie d'un document comportant ces statistiques. Cependant, veuillez noter que les renseignements ne concernant pas l'objet de votre demande ont été retirés.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Statistiques et avis de recours